

Le 10 FEVRIER 2014, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 6 février 2014 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DUVAL, Maire.

Présents : Stéphane BARREAU, Michel BERTHET, Sébastien BONAZZI, Jean-Jacques DUVAL, Pauline GOY, Nathalie GROS, Dominique JANIN, Martine JUNOD, Claire LEPINE, Christian RAIMBAULT, Daniel TOLETTI.

Absents excusés : Daniel VUAGNOUX

Absents : Xavier FOREL, Gérard MEYER,

Secrétaire de séance : Martine JUNOD

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 11

Votants : 11

1 – Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 8 Janvier 2014

2 – PE4R Subvention d'équilibre 2014 - Délibération N°06 D01-2014

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

M. le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de régler le **1^{er} acompte 2014 de 24 722.00 €** concernant la participation aux organismes de regroupement (6554) à l'Association Petite Enfance des 4 Rivières (PE4R).

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte **de verser la somme de 24 722,00 €**. Cette somme sera prélevée 6554 et mandaté à l'Association Petite Enfance des 4 Rivières (PE4R).

3 – CENTRE DE GESTION 74 – Convention de mise en œuvre de la mission INSPECTION HYGIENE & SECURITE – Délibération N° D07-14

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention citée ci-dessus, adhère au service Prévention des Risques Professionnels du CDG 74 pour la mise en œuvre de la mission « inspection » prévue dans le cadre des obligations fixées par les textes et confie l'exercice de cette mission au CDG 74.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents se rapportant à la mise en place de ce service.

4 – ASSOCIATION DES MAIRES – Solidarité inondations aux communes du VAR – Délibération N° D08-14

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 9

Abstentions : 2

Suite aux intempéries survenues le 19 janvier 2014 et à la catastrophe qui a touché un grand nombre de communes du département du VAR, le président de l'association des maires de France du département du VAR lance un appel à la solidarité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 9 voix pour et 2 abstentions de M. Barreau et M. Raimbault, décide de verser sur le compte ouvert au nom de « Solidarité VAR » Association des Maires du VAR à la Banque Postale Centre financier de Marseille une somme équivalente à 1 € par habitant soit 1462 €. Cette somme sera prélevée au compte 657358 du budget primitif 2014.

5 – ORDURES MENAGERES – Transfert de compétences à la CC4R – Délibération N° D09-14

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Après en avoir délibéré le conseil municipal

- donne un accord de principe pour le transfert de la compétence ORDURES MENAGERES au 1^{er} janvier 2015 à la communauté de communes des quatre rivières ;
- autorise les 2 délégués communautaires à voter pour le transfert de la prise de compétence à la CC4R.

6 – MARCHÉ PUBLIC MULTI COMMERCES – Avenant N° 1 – Entreprise MEGEVAND et Avenant N° 1 – Entreprise FAVARIO – Délibération N° D10-14

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité,

- pour l'entreprise MEGEVAND l'avenant N° 1 augmentant le marché initial de 10 998 €
- pour l'entreprise FAVARIO l'avenant N° 1 diminuant le marché initial de 3 000 €.

7 - TRAVAUX sur le Bâtiment du PRIEURE – Demande de subvention à la DRAC – Délibération N° D11-14

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Des travaux importants sont à envisager sur le bâtiment du Prieuré :

- Changement de la fenêtre de la sacristie : 2300 € HT
- Réparation des vitraux : restauration des plombs et des vitraux cassés : 4400 € HT
- Recherche de solution pour le traitement des problèmes d'humidité (fond de la chapelle nord et le chœur) pour dégagement en pourtour de l'Eglise le long de la route, complément de drainage façade Nord, traitement des soubassements côté Nord pour améliorer leur perméabilité.

Une subvention équivalente à 20 % du montant HT des travaux plafonné à la somme de 100 000 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès du service du patrimoine du conseil Général de la Haute-Savoie et auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

8 – COLLEGE MONGE – Subvention projets littéraires – Délibération N° D12-14

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Chaque année le collège organise des Prix littéraires. Le collège demande aux communes une aide pour l'achat de livres. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme demandée par le collège à la commune de Peillonex soit la somme de 64 €. Cette somme sera prélevée au compte 6574 sur le budget primitif 2014.

9 – QUESTIONS DIVERSES

Echanges sur le recensement

7 – INFORMATIONS DIVERSES

Voirie : Ecole : Refaire de l'enrobé pour remettre à niveau des sauts de loup devant les seuils.

Faire demande de subvention au conseil général au titre des amendes de police pour l'aménagement de trottoirs route du Môle. Etude en cours par la Colas.

Abribus : intervention de Mme VIAUD du CG auprès du transporteur pour qu'il s'arrête bien sur les zébrages.

Panneau dynamique : changement du panneau suite à un accident.

Passage protégé pour Cenoche.

Pose enrobé sur la route de la Tour : projet de travaux déposé au centre régional des routes du conseil Général.

Voir s'il est possible de récupérer le rabotage des routes pour mettre sur les chemins

Bâtiments :

- Multi commerces : Pose du toit prévu en février.

- Bâtiment La poste : Changement de la porte d'entrée de l'appartement de la Poste.

- Auberge ensoleillée : Réfection de façades à prévoir.

- Eglise : travaux finis du mur mitoyen.

